



## FICHE D'INSCRIPTION A LA GARDERIE

Année 2017 / 2018

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Date et lieu de naissance : ... / ... / ..... à : ..... Sexe :

Ecole fréquentée : Ecole publique Le Grand Marronnier  Classe : .....

Ecole Privée Saint Cyr

### RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

NOM : ..... PRENOM : .....

Qualité : Père, Mère, Tuteur (veuillez rayer les mentions inutiles)

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : .....

Téléphone du domicile : Père ... / ... / ... / ... / ... Mère ... / ... / ... / ... / ...

Téléphone Portable : Père ... / ... / ... / ... / ... Mère ... / ... / ... / ... / ...

Téléphone lieu de travail du Père : ... / ... / ... / ... / ... Mère : ... / ... / ... / ... / ...

Médecin traitant : ..... TEL : ... / ... / ... / ... / ...

### PERSONNE(S) HABILITEE(S) A VENIR CHERCHER L'ENFANT

NOM : ..... PRENOM : ..... TEL : ... / ... / ... / ... / ...

NOM : ..... PRENOM : ..... TEL : ... / ... / ... / ... / ...

NOM : ..... PRENOM : ..... TEL : ... / ... / ... / ... / ...

Vous pouvez déposer la fiche d'inscription soit à l'accueil de la mairie, soit par mail ([comptabilite.moreac@orange.fr](mailto:comptabilite.moreac@orange.fr)) soit à la garderie. Un accusé de réception vous sera délivré.

En cas de dépôt dans la boîte aux lettres, un accusé de réception vous sera remis sur demande lors d'un passage à la mairie.

Fait à MOREAC, le

Nom et Prénom, Signature

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : ..... PRENOM : .....

Date et lieu de naissance : ... / ... / ..... à : ..... Sexe :

Nom et téléphone du médecin traitant : ..... TEL : ... / ... / ... / ... / ...

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole / Oreillons / Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (à préciser)	

### L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Angine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rhumatismes articulaire aigu Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Asthme Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rougeole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Coqueluche Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Rubéole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oreillons Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Scarlatine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Otites Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Varicelle Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Allergies : Médicamenteuses      Oui       Non   
    Alimentaires      Oui       Non

INDIQUEZ LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (maladies, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

.....

.....

### RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical ?      Oui      Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants.  
 Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Je soussigné(e), ....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la personne responsable, le cas échéant, à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Afin que les temps périscolaires demeurent des moments agréables de détente et de loisirs, il appartient aux parents et enfants de prendre connaissance du présent règlement et de s'y conformer. Merci.

La garderie périscolaire est ouverte aux élèves fréquentant les établissements scolaires de la commune, ainsi qu'aux enfants domiciliés sur la commune.

La garderie est ouverte en période scolaire, de 6 h 45 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 00.

Une pénalité de 5€ par  $\frac{1}{4}$  d'heure sera appliquée à partir de 19h.

Toute fréquentation du service de la garderie périscolaire (même occasionnelle) implique **une inscription préalable et obligatoire** auprès des services de la mairie à chaque rentrée scolaire.

Vous pouvez déposer la fiche d'inscription soit à l'accueil de la mairie, soit par mail ([comptabilite.moreac@orange.fr](mailto:comptabilite.moreac@orange.fr)) soit à la garderie. Un accusé de réception vous sera délivré.

En cas de dépôt dans la boîte aux lettres, un accusé de réception vous sera remis sur demande lors d'un passage à la mairie.

En cas de réclamation, seule la présentation de l'accusé de réception validera l'inscription.

Pour le règlement, une facture vous sera remise tous les deux mois, selon les tarifs en vigueur.

Le paiement devra être effectué dès réception, à la mairie, en chèque, en numéraire ou en chèque Cesu (enfant de moins de 6 ans). En cas de non paiement, après 1 rappel, la municipalité se réserve la possibilité de ne plus accepter temporairement ou définitivement le ou les enfants concernés sous huitaine du 1<sup>er</sup> rappel.

Les factures doivent être conservées par les familles pour justifier des sommes versées auprès de tout organisme ou administration.

Les parents veilleront à fournir un goûter aux enfants placés à la garderie.

Durant les heures d'ouverture de la garderie, l'enfant doit respecter :

- ses camarades et le personnel de service
- le matériel mis à sa disposition

Toute détérioration grave des biens communaux, imputable à un enfant par un non respect des consignes, sera à la charge des parents. En cas de manquement grave à la discipline, la municipalité entreprendra une démarche auprès des parents de l'enfant.

Aucun écart de langage vis à vis de tout le personnel ne sera toléré. Des sanctions seront prises en fonction de la gravité de la faute.

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser auprès de Justine, responsable la garderie, au 02.97.46.77.88

*Ce règlement doit être retourné signé et revêtu de la mention « lu et approuvé ».*

Mr, Mme ....., déclare avoir pris connaissance avec l'enfant du règlement intérieur de la garderie périscolaire. La signature du responsable légal vaut accord.